

Notre mission : Éduquer et soutenir pour un avenir prometteur et engagé
Nos valeurs : la réussite, le dépassement de soi, l'humanisme, l'innovation, le développement durable

CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la demande de la présidente, vous êtes convoqués à une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep qui se tiendra le **23 février 2026, à 19 h 00, à la salle Roch Gardner (E-111).**

Invitée : M^{me} Manon St-Pierre, conseillère en orientation, pour le point 3.1.1

Ordre du jour **modifié**

	Info.	Résol.	Temps
1.0 Ouverture de l'assemblée			
1.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée			
☐ 1.2 Adoption de l'ordre du jour		■	---
1.3 Mot de la présidente	■		5 min.
2.0 Procès-verbaux			
☐ 2.1 Procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 26 janvier 2026		■	5 min.
2.2 Affaires découlant du procès-verbal	■		5 min.
☐ 2.3 Procès-verbal du comité exécutif de l'assemblée ordinaire tenue le 15 janvier 2026	■		5 min.
3.0 Mot de la direction			
3.1 Mot de la directrice des études	■		5 min.
☐ 3.1.1 Statistiques d'admission dans les programmes universitaires	■		15 min.
3.2 Mot du directeur général	■		5 min.
4.0 Dossiers de décision			
☐ 4.1 Budget en investissement immobilier 2026-2027		■	15 min.
☐ 4.2 Budget en investissement mobilier (MAOB) 2026-2027		■	15 min.
☐ 4.3 Nomination à la commission des études		■	5 min.
☞ 4.4 Programmation institutionnelle 2026-2029		■	5 min.
☐ 4.5 Acquisition d'un immeuble en copropriété divisée		■	5 min.
☞ 4.6 Processus de dotation à la direction des études : Échéancier, conditions d'admissibilité et critères de sélection		■	15 min.
5.0 Points d'information			
☐ 5.1 Bilan T1 - T2 du plan annuel de travail du Cégep 2025-2026	■		10 min.
6.0 Correspondance et documents informatifs			
			-- min.
7.0 Divers			
8.0 Huis clos des administrateurs *			

9.0 Levée de l'assemblée			

Prochaine assemblée : 23 mars 2026, 18 h 30

François St-Cyr
Secrétaire général

* À la fin de chaque réunion du conseil d'administration, s'il y a lieu et au besoin, les administrateurs échangent à huis clos sans les membres de la direction qui ne sont pas administrateurs, incluant le Secrétaire général. Les administrateurs participants sont invités à soulever tout objet de préoccupation aux fins de discussion.